

## **Information à l'attention** **de nos patients :**

**Le prix des médicaments remboursables est réglementé.**

**Le prix des médicaments non-remboursables est libre.**

**Dans le cas où aucune vignette n'est apposée sur le conditionnement, le prix et les modalités de remboursement du médicament sont accessibles sur le site internet : [www.medicaments.gouv.fr](http://www.medicaments.gouv.fr).**

***Au prix des médicaments, s'ajoute dans les conditions définies par la réglementation, un honoraire de dispensation par boîte et par ordonnance. À votre demande, un justificatif de paiement peut vous être remis.***